



DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT(E) FORMATION INITIALE

19 rue Victor Hugo
78350 Jouy-en-Josas
tél : 01 39 46 58 67
fax : 01 39 46 18 85
ecole.j.blum@wanadoo.fr
www.ecolejeanneblum.fr

Centre de formations sanitaires et sociales
Aide-Soignant - Auxiliaire de Puériculture
Assistant de Vie aux Familles - Accompagnant Educatif Petite Enfance
Association déclarée - SIRET 301 790 986 00022
OF enregistré sous le n°11780275474 - APE 8559B

LE MÉTIER D'AIDE - SOIGNANT (E)

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Exercice-professionnel :

L'aide-soignant travaille en milieu hospitalier (hôpital, clinique, maisons de retraite) ou en milieu extra hospitalier (service de soins à domicile)

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE JEANNE BLUM :

L'école JEANNE BLUM permet tout particulièrement à des jeunes déscolarisés et à des adultes demandeurs d'emploi, en reconversion, mais aussi à tout public d'accéder aux carrières paramédicales de leur choix.

LA FORMATION AIDE SOIGNANTE

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 7 avril 2020 modifié portant sur les modalités de sélection Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAS</p>	<p><u>Durée de la formation :</u> 1540h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 770h en centre et 770h en entreprise</p>
<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Aucune condition de diplôme - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS 	<p><u>Public</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout Public
<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles 	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE, d'un cadre de santé et d'une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)
<p><u>Nombre de participants :</u></p> <p style="text-align: center;">25 élèves par promotion incluant les reports de formation</p>	<p><u>Validation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

L'école Jeanne Blum s'appuie sur des valeurs qui sont à la base de son enseignement et qui mettent en avant la personne humaine ainsi que son potentiel :

« Chaque individu possède en lui-même un potentiel qui lui permet d'enrichir les autres et de l'aider à répondre par lui-même aux questions qu'il se pose »

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Du 3 janvier au 1 décembre 2023

La formation repose sur une alternance d'enseignement théorique et de stages en structures de soins.

➤ L'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

est dispensé de 9h à 17h (35h hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum.

➤ LES STAGES

Sont situés essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes.

Les horaires des stages dépendent des services de soins (35h hebdomadaires)

➤ LES CONGÉS

- 4 semaines pour les stagiaires de la formation initiale

LE DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE SOIGNANT

Selon les modalités définies par l'arrêté du 10/06/2021.

Il s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de formation : Le diplôme est délivré par la DRIEETS sur décision du Jury Final.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE AUTORISÉ(E) A SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

Pour faire acte de candidature :

Etre âgé de 17 ans révolus, à la date d'entrée en formation

L'admission est soumise à l'étude d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Attendus et critères du dossier de sélection :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

CALENDRIER DE LA SÉLECTION

<i>Inscriptions</i>	<i>Du 4 juillet au 7 octobre 2022</i>
<i>Date limite du dépôt des dossiers</i>	<i>Vendredi 7 octobre 2022</i>
<i>Jury de sélection examen des dossiers et entretien</i>	<i>Du 10 octobre au 14 novembre 2022</i>
<i>Communication des résultats</i>	<i>Mardi 22 novembre 2022 à 10h</i>

Les résultats sont affichés sur la porte extérieure de l'école, envoi postal, et mis en ligne sur le site de l'école

Informations complémentaires

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt du dossier, un aménagement des conditions de déroulement. Veuillez nous joindre au moment de l'inscription votre justificatif (*document émanant de la MDPH*) sans ce document vous ne pourrez en bénéficier.

Vaccins

Pour entrer en formation qualifiante quelques vaccins sont obligatoires :

- BCG
- Diphtérie, Tétanos, Polio
- Hépatite B : En application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être **immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation**. Cela impose que vous ayez fait trois injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait deux mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.

**PRÉVISION DES FRAIS DE SCOLARITÉ EN VUE DE
L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE
SOIGNANT(E)**

Frais de scolarité annuels pour la formation initiale :

- 8700 € (possibilité de payer en 12 fois)

Pour les candidats titulaires des dispenses suivantes :

BAC ASSP	4192 € - 721 h de formation
BAC SAPAT	5774 € - 1001 h de formation
ADVF	6407 € - 1162 h de formation
DEAP	3718 € - 574 h de formation
DEAES DEAMP	6249 € - 973 h de formation
ASMS	6803 € - 1197 h de formation
ARM	6249 € - 1148 h de formation
AMBULANCIER	6486 € - 1169 h de formation

Une prise en charge de la formation est possible par le Conseil Régional pour un certain nombre de candidats issus de la liste principale de notre école sous les conditions suivantes :

25 places totales :

- Dont 1 report de formation
- 2 places réservées aux agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)
- 22 places restantes (dont un certain nombre subventionné par le Conseil Régional à préciser)

La région prend en charge **En Priorité** le public éligible au SPRF

C'est-à-dire n'avoir obtenu **aucun** diplôme, titres ou certification

- les élèves sortis du système scolaire depuis moins de deux ans (à l'exception faite des apprentis)

en fonction des places restantes à répartir :

- les demandeurs d'emploi inscrits depuis 6 mois au pôle emploi à l'entrée en formation
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi Avenir)
- les bénéficiaires du RSA
- les jeunes (jusqu'à 25 ans) inscrits en mission locale

Frais divers	
Tenue professionnelle (stages)	40 €
Cantine : tarif actuel du repas	5.15 €
Frais de dossier	100 €

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Faire parvenir à l'école Jeanne Blum avant le **7 octobre 2022**

Les documents suivants à **classer dans l'ordre ci-dessous**
(à respecter scrupuleusement)

- La fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie en n'omettant pas de fournir les pièces justificatives demandées dans les différentes rubriques.
Une photo à coller sur la fiche d'inscription.
- 2 enveloppes affranchies (**format 110x220**) au tarif en vigueur, dont 1 seule libellée à vos noms et adresse (**merci de respecter le format demandé**) toute enveloppe non conforme à ce format sera retournée.
- Une photocopie de la carte d'identité, ou de votre passeport ou du titre de séjour, ces documents doivent être valide au moment de l'entrée en formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite** accompagnée d'un Curriculum Vitae.
- Un document **manuscrit** de deux pages maximums relatant, au choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation.
- Selon la situation du candidat, la photocopie de vos diplômes ou titres traduits en français.
- Le cas échéant, la photocopie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaire des classes de premières et terminale.

- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (s).
- Vous pouvez également joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'AP

Pour les ressortissants hors Union Européenne, si votre niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié au regard de votre parcours scolaire, de vos diplômes et titres ou de votre parcours professionnel vous devez joindre à votre dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieure au niveau précisé B2. A défaut : joindre tous documents permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Pour obtenir le niveau B2 vous devez vous renseigner auprès d'un centre de formation qui dispense ce diplôme

**FICHE D'INSCRIPTION
À LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT
Année scolaire 2023
à renvoyer avec les pièces justificatives**

Photo à coller

Cochez les diplômes qui vous dispensent de certains modules

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> BAC ASSP-SAPAT | <input type="checkbox"/> DEAES - DEAMP |
| <input type="checkbox"/> DEAP | <input type="checkbox"/> ASMS |
| <input type="checkbox"/> AMBULANCIER | <input type="checkbox"/> ARM <input type="checkbox"/> ADVF |

NOM

PRENOM

NOM D'EPOUSE

DATE DE NAISSANCE **NATIONALITE :**

LIEU DE NAISSANCE Ville

Département ou Pays

N° SECURITE SOCIALE

SITUATION FAMILIALE

NOMBRE D'ENFANTS **AGE DES ENFANTS**

ADRESSE

.....

.....

Code Postal Commune

TELEPHONE **Portable**

ADRESSE MAIL

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Tél :

La liste des résultats sera diffusée sur le site Internet de l'école :
www.ecolejeanneblum.fr

Autorisez-vous la diffusion de votre nom oui non
En l'absence de réponse, votre nom ne figurera pas sur le site

**Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur
l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des
conditions administratives et financières de la formation.**

A **Le**.....**Signature**